

## RÉUNION ADJOINT DE SÉCURITÉ À LA DRCPN

La délégation UNSA Police a été reçue à la DRCPN au Bureau des ADS le lundi 2 avril dans le cadre d'une réunion portant sur le projet de rédaction d'une circulaire cadre relative au statut des ADS.

**Recrutement, temps de travail, affectation, mutation, reconversion, droit de grève, formation ... tous les sujets ont été abordés.**

### L'UNSA Police:

➔ A réitéré sa volonté d'octroi systématique des deux CAP facilitant la reconversion de nos ADS non détenteurs du concours gardien de la paix.

➔ S'est opposé à la possibilité d'employer sans consentement l'ADS de nuit car la perception des Heures de Nuit (0,97€/heure) pourrait avoir des impacts sur les APL et/ou la prime d'activité.

Nous souhaitons que le volontariat soit privilégié.

Les demandes de mutations à titre dérogatoire seront toujours gérées par la DRCPN.

**L'UNSA Police a réitéré sa demande d'obligation de reclassement des 50% de nos ADS qui ne deviendront pas gardiens de la paix.**

**Il est important que nos agents puissent être reclassés dans des emplois.**

**UNSA Police,**  
**Autonome et indépendant**